

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PREAMBULE :

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les Commandes auprès de la Société Wave Process, société par actions simplifiée au capital de 5.000,00 euros, immatriculée au RCS BOURG EN BRESSE sous le numéro 932 849 433 dont le siège est situé 320 AVENUE GEORGES SERULLAS, 01450 PONCIN (Téléphone : 06 43 44 69 19 - Mail : contact@waveprocess.fr), SIRET du siège : 932 849 433 00010, ci-après désignée comme étant « Le Vendeur ».

TRES IMPORTANT - La société Wave Process déclare qu'elle ne fabrique ni ne commercialise aucun Dispositif médical, ni aucun produit n'ayant pas de destination médicale visé à l'Annexe XVI du RÈGLEMENT (UE) 2017/745 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 avril 2017.

Article 1 – Définitions

1.1. Client – Acheteur non professionnel qui achète des Produits au Vendeur. On entend par Acheteur non professionnel d'une part le Consommateur, à savoir, toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole et d'autre part, le Non-professionnel, à savoir toute personne morale qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

1.2. Commande – Document utilisé par le Client pour procéder à l'achat de Produits. Il précise notamment les quantités de Produits achetés, le prix et les éventuelles remises, les pénalités applicables en cas de retard de paiement, les modalités de livraison des Produits, la date ou les délais de livraison des Produits. À compter de la réception de la Commande, le Vendeur dispose de (*nombre*) jours ouvrés pour accepter la Commande et en retourner un exemplaire au Client.

1.3. Produits – L'ensemble des Produits proposés à la vente par le Vendeur figurant dans les catalogues du Vendeur. Ces catalogues décrivent les Produits, présentent leurs caractéristiques et déterminent les prix correspondants. Ces Produits sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec les usages prévisibles et attendus des Clients.

1.4. Vendeur – Professionnel de la vente qui propose aux Clients des Produits à la vente.

Article 2 - Informations précontractuelles communiquées au Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à toute signature de contrat et à tout achat de Produit, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de vente et de toutes les informations légales, notamment les informations portant sur :

- les caractéristiques essentielles des Produits (communication de la documentation technique et de la notice d'utilisation) ;
- le prix des Produits et des frais annexes (frais de livraison, etc.) ;
- la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit, ainsi que le lieu de livraison ;
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- la dénomination sociale du Vendeur, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution des Produits, ainsi que les modalités prévues par le Vendeur pour le traitement des réclamations ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les modalités de traitement des données personnelles ;
- la possibilité de recourir gratuitement à une médiation conventionnelle en cas de litige dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Le Client reconnaît, préalablement à toute Commande, avoir pris connaissance des Conditions Générales de vente, en avoir parfaitement compris les termes et la portée et les accepter sans réserve.

Article 3 – Objet

3.1. Les présentes Conditions Générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Vendeur fournit les Produits au Client. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des achats de Produits réalisés par le Client.

3.2. À compter de leur acceptation par le Client, les Conditions Générales s'appliquent à l'ensemble des Produits achetés par le Client, à l'exclusion de tout autre document. En conséquence, ces Conditions Générales remplacent et annulent toutes déclarations, négociations préalables, engagements de toutes natures, communications, orales ou écrites, acceptations et accords préalables intervenus entre le Vendeur et le Client.

Le Client déclare avoir accepté les présentes Conditions Générales dans leur intégralité avant tout achat de Produit.

3.3. Les présentes Conditions Générales pourront faire l'objet de modifications ultérieures, notamment pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, la version applicable à l'achat de Produits par le Client étant celle en vigueur à la date de l'acceptation de la Commande par le Vendeur dans les conditions figurant ci-dessous.

Article 4 – Essai gratuit préalable – Processus d’achat des Produits via les Commandes

4.1. Avant tout achat, le Client dispose d’un essai gratuit (un par foyer), en fonction des radio cellulo oscillateurs disponible, sur rendez-vous, pour une durée de 60 jours.

4.2. Le Client procède à l’achat des Produits via l’émission de Commandes établies selon le modèle annexé aux présentes. Elles seront adressées par le Client au Vendeur au fur et à mesure des besoins du Client.

Le contrat de vente ne sera considéré comme définitif qu’après acceptation de la Commande par le Vendeur et renvoi d’un exemplaire de la Commande au Client et après encaissement par le Vendeur de l’intégralité du prix des Produits.

Les Conditions Générales de vente et les Commandes forment un ensemble indivisible. En tout état de cause, les Conditions Générales de vente ne sauraient constituer une commande ou mettre à la charge du Client une obligation de commander des Produits.

Article 5 – Désignation – Prix des Produits

5.1. Désignation des Produits

Le Radio Cellulo Oscillateur (RCO) est un dispositif inspiré des théories de Georges Lakhovsky, participant à la restauration de l’équilibre oscillatoire des cellules vivantes. Le RCO utilise des champs électromagnétiques contribuant à la revitalisation des cellules, à la réduction réduire des douleurs chroniques, et à l’amélioration de la santé globale de ses utilisateurs.

Le RCO complet se compose : du dispositif RCO, d’un cordon de cou, d’un câble d’alimentation, d’une valise de transport.

Les composants et accessoires suivants peuvent être achetés ensemble ou séparément : cordon de cou.

Le Vendeur s’engage à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’égard des consommateurs et des pratiques commerciales.

Le RCO commercialisé par le Vendeur est de marque RADIO CELLULO OSCILLATEUR et fabriqué par la société Colysa SA (Société de droit suisse dont le siège social est Route de la Côtière 18 2063 Vilars NE - Val-de-Ruz - Raison de commerce ou IDE CHE-103.596.682).

5.2. Prix des Produits

Les Produits sont fournis aux prix en vigueur figurant ci-dessous aux présents CGV communiquées par le Vendeur au Client. Les prix sont exprimés en euros, HT et TTC. Ces prix sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

PRODUITS ET TARIFS			
Dénomination – Type	Prix unitaire HT (€)	TVA (20%) (€)	Prix TOTAL TTC (€)
Radio Cellulo Oscillateur (RCO) complet (Type 1002)	3.572,50	714,50	4.287,00
Cordon tout de cou	145,83	29,17	175,00

Article 6 – Conditions de paiement des Produits

Le prix des Produits est exigible et payable à la date figurant sur la facture selon les modalités suivantes : par virement bancaire, carte bancaire et chèque.

En cas de retard de paiement, et après rappel de paiement transmis par courrier ou courriel avec accusé réception, le Vendeur appliquera au Client des pénalités de retard calculées au taux de 4% du Prix HT du Produit par jour calendaire de retard.

Ces pénalités seront acquises automatiquement et entraîneront l’exigibilité immédiate de l’intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d’intenter, à ce titre, à l’encontre du Client.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d’annuler la Commande effectuée par le Client.

Article 7 – Livraison des Produits

Le Vendeur s’engage à ce que les Produits livrés soient en tout point conformes à la Commande, aux règles de l’art, aux obligations légales et réglementaires et aux normes françaises et européennes en vigueur.

Par ailleurs, le Vendeur répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance du Produit. Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire.

Emballage, chargement, calage et déchargement à la charge du Client

L’emballage, le chargement et le calage en vue du transport des Produits ainsi que le déchargement sur le lieu de livraison, autre que celui défini par le Vendeur, seront effectués par le Client à ses frais et sous sa responsabilité.

Le Vendeur répond également des défauts de conformité résultant de l’emballage, des instructions de montage ou de l’installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Le Vendeur procédera à la livraison des Produits au Client selon les modalités définies dans les Commandes correspondantes et à la date ou dans le délai figurant dans lesdites Commandes.

En cas de non-conformité des Produits aux règles de l’art ou à la Commande ou en cas de non-respect des délais de livraison figurant sur le Commande, le Client pourra demander au Vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception, de procéder à une nouvelle livraison des Produits conformément aux dispositions figurant dans la Commande dans un délai de 10 jours ouvrés.

En cas de non-respect de ce délai par le Vendeur, le Client pourra alors exiger du Vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception, la reprise des Produits à ses propres frais et charges, sans préjudice du droit pour le Client de procéder à l’annulation de la Commande.

Le transfert de propriété des Produits au Client interviendra au complet paiement du prix par le Client et le transfert des risques de perte et de détérioration interviendra à la livraison des Produits.

Article 8 – Garanties légales sur les Produits

8.1. Le Client reconnaît avoir été informé, avant même l'émission de toute Commande et déclare parfaitement connaître les garanties légales, dont il bénéficie de plein droit et sans paiement complémentaire sur les Produits, à savoir :

- la garantie légale de conformité prévue par le Code de la consommation pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la Commande et permettant d'obtenir dans les deux ans de la délivrance du Produit, sans frais, la réparation ou le remplacement du Produit ;

- la garantie légale des vices cachés prévue par le Code civil, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant le Produit livré et le rendant impropre à l'utilisation, en vertu de laquelle le Client peut demander, dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice, le remboursement total ou partiel du Produit qui s'est révélé impropre à son usage.

En outre, le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés du Produit conformément à l'article 1641 du Code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à 1644 du Code civil.

8.2. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité des Produits dans les délais ci-dessus visés et retourner les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice, etc.).

8.3. Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux. En cas de livraison, les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché.

8.4. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation du Produit, d'utilisation non conforme à la notice d'utilisation communiquée le cas échéant par le Vendeur, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de défaillance en cas d'accident.

8.5. La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

8.6. Toute demande relative aux Produits doit être formulée à l'adresse figurant à l'article 15 (Élection de domicile).

8.9. En cas d'une éventuelle action en responsabilité du fait des Produits défectueux, le Client s'engage à appeler en cause le Fabricant, à savoir : Société

Article 9 – Garantie commerciale et prestations de services après-vente

La garantie commerciale est définie comme tout engagement contractuel d'un professionnel à l'égard du consommateur, en vue du remboursement du prix d'achat, du remplacement ou de la réparation du bien, en sus de ses obligations légales visant à garantir la conformité du bien. La garantie commerciale doit faire l'objet d'un contrat écrit, dont un exemplaire est remis au consommateur. Le contrat doit comporter des mentions légales dont le prix, la durée de la garantie, les éléments nécessaires à sa mise en œuvre, son étendue territoriale, le nom et l'adresse du garant. Par ailleurs, le contrat doit mentionner, qu'indépendamment de la garantie commerciale, le vendeur reste tenu des garanties légales, les dispositions du Code civil et du Code de la consommation relatives à ces garanties devant être reproduites.

Article 10 – Propriété intellectuelle et garantie contrefaçon

10.1. Le Vendeur obtient tous les droits de propriété intellectuelle et toutes les autorisations nécessaires afférents aux Produits et à la documentation associée et garantit que les Produits et la documentation associée ne constituent pas une violation des droits de propriété intellectuelle ou de tous autres droits appartenant à un tiers.

Le Vendeur s'engage à assurer la défense du Client et à prendre à sa charge (notamment par la voie transactionnelle) et/ou indemniser le Client de tous préjudices qui pourraient résulter de toute action ou réclamation d'un tiers portant sur les Produits ou la documentation associée.

En conséquence, le Vendeur s'engage, à intervenir à l'instance à première demande du Client dans le cas où les Produits ou la documentation associée seraient mis en cause devant le tribunal. Si un tribunal décidait que les Produits ou la documentation associée constituent une violation de droits de propriété intellectuelle ou de tous autres droits appartenant à un tiers, le Vendeur devrait alors et nonobstant le droit pour le Client de demander l'indemnisation de tout préjudice résultant de cette action et notamment de tous les dommages et intérêts qui seraient mis à la charge du Client :

- soit obtenir, à ses frais et sans délai, le droit pour le Client de continuer à utiliser les Produits ou la documentation associée ;

- soit substituer aux éléments incriminés de nouveaux éléments agréés par le Client et non contestés par les tiers.

10.2. La vente des Produits ne confère aucun droit au Client sur les marques ou signes distinctifs apposés par le Vendeur sur les Produits et la documentation associée. Par ailleurs, le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle, notamment, sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes réalisés dans le cadre de la fourniture des Produits. En conséquence, le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation notamment desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur.

Le Client s'interdit par ailleurs toute utilisation des Produits à des fins d'exploitation commerciale, directement par lui-même ou par personne interposée.

Article 11 – Droit de rétractation

11.1. Exercice du droit de rétractation

Aux termes de l'article 221-18 du Code de la consommation : « *Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.*

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien. »

Aux termes de l'article L221-19 du Code de la consommation : « *Conformément au règlement n° 1182/71/ CEE du Conseil du 3 juin 1971 portant détermination des règles applicables aux délais, aux dates et aux termes :*

1° Le jour où le contrat est conclu ou le jour de la réception du bien n'est pas compté dans le délai mentionné à l'article L. 221-18 ;

2° Le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ;

3° Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. »

Aux termes de l'article L221-5 du Code de la consommation : « *Le consommateur exerce son droit de rétractation en informant le professionnel de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18, du formulaire de rétractation mentionné au 7° de l'article L. 221-5 ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.*

Le professionnel peut également permettre au consommateur de remplir et de transmettre en ligne, sur son site internet, le formulaire ou la déclaration prévus au premier alinéa. Dans cette hypothèse, le professionnel communique, sans « délai, au consommateur un accusé de réception de la rétractation sur un support durable. »

Formule de rétractation :

A l'attention de la société Wave Process, société par actions simplifiée au capital de 5.000,00 euros, immatriculée au RCS BOURG EN BRESSE sous le numéro 932 849 433 dont le siège est situé 320 AVENUE GEORGES SERULLAS, 01450 PONCIN (Téléphone : 06 43 44 69 19 - Mail : contact@waveprocess.fr),

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) ci-dessous :

Commandé le (*)

Et/ou livré le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s)(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Aux termes de l'article L221-22 du Code de la consommation : « *La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation dans les conditions prévues à l'article L. 221-21 pèse sur le consommateur. »*

11.2. Renonciation expresse au droit de rétractation

Aux termes de l'article L221-25 du Code de la consommation : « *Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 commence avant la fin du délai de rétractation prévu à l'article L. 221-18 et si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement. Il demande au consommateur de reconnaître qu'après qu'il aura entièrement exécuté le contrat, celui-ci ne disposera plus du droit de rétractation.*

Le consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.

Aucune somme n'est due par le consommateur ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse n'a pas été recueillie en application du premier alinéa ou si le professionnel n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 9° de l'article L. 221-5. »

Pour les contrats conclus à distance ou hors établissement (tels que définis à l'article L. 221-1 du Code de la consommation), et conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose, à compter de la livraison, d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation et retourner les Produits pour obtenir un remboursement complet, sans motifs ni pénalités.

Les frais de renvoi des Produits au Vendeur demeurent à la charge exclusive du Client.

Les Produits doivent être retournés dans leur emballage d'origine, en parfait état. Les produits endommagés, abîmés ou encore incomplets ne seront pas remboursés.

Article 12 – Assurance – Protection des données

12.1. Les informations recueillies par le Vendeur bénéficient de la protection de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En particulier, les informations contenues dans le Contrat ou la Commande pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification, d'opposition à communication et de suppression par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au Fournisseur de Services à l'adresse figurant à l'article 15 (Election de domicile).

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur François GAMET afin de gestion du Contrat ou de la Commande et à des fins commerciales. La base légale du traitement est le Contrat ou la Commande. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Société WAVE PROCESS. Les données sont conservées pendant cinq (5) ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter, le délégué à la protection des données : Courriel : contact@waveprocess.fr / Société Wave Process 320 AVENUE GEORGES SERULLAS 01450 PONCIN / Tél : 06 43 44 69 19.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Le Client accepte que l'Agence utilise les informations le concernant pour la promotion de ses Prestations sauf opposition expresse et par écrit du Client à l'adresse figurant à l'article 15 (Election de domicile).

Les données seront conservées par le Vendeur pendant une durée de cinq (5) ans.

Article 13 – Suspension – Force majeure – Imprévision – Caducité – Résiliation – Clause résolutoire

13.1. Suspension – Le Vendeur ou le Client peut suspendre l'exécution de ses obligations lorsqu'il est manifeste que l'autre partie n'exécutera pas ses obligations dans les délais et conditions prévus dans la Commande et que les conséquences de cette inexécution portent un préjudice suffisamment grave à la partie lésée.

Toute suspension doit faire l'objet d'un préavis raisonnable et être notifiée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception.

13.2. Imprévision

Si un changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour le Vendeur, qui n'accepte pas d'en assumer le risque, le Prix sera majoré de plein droit du surcoût généré par lesdites circonstances, sans pouvoir excéder le double du Prix initial.

13.3. Force majeure

En cas d'empêchement d'exécution du contrat en raison d'un événement échappant au contrôle du Vendeur ou du Client, événement qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées :

- en cas d'empêchement définitif, le contrat sera résolu de plein droit et les conséquences seront réglées conformément aux dispositions de l'article 1351 du Code civil ;

- en cas d'empêchement temporaire, l'exécution sera suspendue, puis reprise une fois la cause de l'empêchement levée.

Le Vendeur n'accepte jamais de se charger de l'impossibilité définitive de livrer les Produits.

13.4. Résiliation – Sans préjudice du droit de demander l'indemnisation du dommage et/ou du préjudice subi, en cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations au titre des Conditions Générales ou des Commandes, l'autre Partie pourra, quinze (15) jours calendaires après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation de plein droit, des Conditions Générales et/ou des Commandes.

Article 14 – Loi applicable – Juridiction

Les relations contractuelles entre le Client et le Fournisseur de Services sont régies par la langue française et le droit français. Toute difficulté née de l'exécution, de l'interprétation ou de la cessation des présentes Conditions Générales de vente et des Commandes qui en découlent, ou plus généralement de la relation commerciale entre le Fournisseur de Services et le Client, non résolue à l'amiable, sera soumise aux juridictions compétentes dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il a la faculté de recourir à une médiation conventionnelle, notamment sous l'égide de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation, dans les conditions prévues dans le Code de la consommation (informations sur : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>).

Le Vendeur adhère au dispositif de médiation suivant :

Article 15 – Election de domicile

Pour les besoins des présentes, le Vendeur fait élection de domicile à l'adresse suivante : 320 AVENUE GEORGES SERULLAS 01450 PONCIN.

Le Client fait élection de domicile à l'adresse de facturation mentionnée sur la Commande. Toute modification devra être communiquée au Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception afin de lui être opposable.

Article 16

Documents contractuels – Les relations contractuelles entre le Client et la Société sont régies par les documents suivants, classés dans l'ordre hiérarchique croissant suivant :

- les Conditions Générales de vente et leurs annexes éventuelles (dont le modèle de Commande) ;

- les Commandes.

En cas de discordance entre des conditions générales et des conditions particulières, les secondes l'emportent sur les premières.

Signature du Client

(« Bon pour acceptation »)

Le (indiquer la date)

ANNEXE 1 : MODÈLE DE BON DE COMMANDE

Wave Process BON DE COMMANDE DE PRODUIT(S)

Vendeur :

Wave Process, société par actions simplifiée au capital de 5.000,00 euros, immatriculée au RCS BOURG EN BRESSE sous le numéro 932 849 433 dont le siège est situé 320 AVENUE GEORGES SERULLAS, 01450 PONCIN (Téléphone : 06.68.90.99.47 - Mail : contact@escale-facile.fr), SIRET du siège : 932 849 433 00010

Client (nom, prénom, date et lieu de naissance, profession, domicile) :

.....

.....

1. PRODUIT(S) COMMANDÉ(S) (suivant conditions générales de vente préalablement communiquées – figurant au dos) :

PRODUITS ET TARIFS			
Dénomination – Type	Prix unitaire HT (€)	TVA (20%) (€)	Prix TOTAL TTC (€)
Radio Cellulo Oscillateur (RCO) complet (Type 1002)	3.572,50	714,50	4.287,00
Cordon tout de cou	145,83	29,17	175,00
Dispositif RCO seul			
		TOTAL TTC (€)	
		DONT TVA 20%	

2. DÉLAIS DE LIVRAISON

La date de livraison prévue est :

2. DECLARATIONS DU CLIENT ET SIGNATURE

Le/la client(e) reconnaît avoir reçu les conditions générales de vente et leur annexe préalablement à la signature du présent bon de commande. Le/la client(e) déclare avoir pris connaissance et avoir compris la portée des conditions générales de vente et leur annexe, préalablement à la signature du présent bon de commande. Le/la client(e) déclare ne pas avoir fait l'objet d'un démarchage de la part du Vendeur. En cas de renonciation par le/la Client(e) à son droit de rétractation, porter la mention manuscrite suivante : « **Je/Nous renonce/renonçons expressément à mon/notre droit de rétractation. Je/Nous reconnais/reconnaissons qu'après entière exécution de la/des Services commandés, je/nous ne disposerai/disposerons plus du droit de rétractation.** » :

RENONCIATION AU DROIT DE RETRACTATION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FAIT À PONCIN, LE

Le Client

Prénom et Nom + Signature(s) + Mention : « Bon pour accord »

Le Vendeur